

Communiqué de presse



Le 24 août 2026

Étude Ipsos bva pour l'AGS

Contact presse :
presse@delegation-ags.fr

Un dirigeant de TPE sur deux se déclare aujourd'hui en difficulté : les chefs d'entreprise appellent à un accompagnement plus précoce

Alors que les défaillances d'entreprises demeurent à un niveau élevé et que les tensions de trésorerie persistent, une étude AGS réalisée en partenariat avec Ipsos bva révèle qu'un dirigeant de très petite entreprise sur deux estime aujourd'hui que son entreprise traverse une période de difficultés ou de fragilité. L'enquête met également en évidence une attente forte : être accompagné plus tôt, de manière plus lisible et plus personnalisée, avant que les difficultés ne deviennent critiques.

En cette rentrée, l'AGS publie une étude inédite réalisée auprès de 604 dirigeants de très petites entreprises (1 à 9 salariés), représentatifs des TPE françaises.

Premier enseignement : **50 % des dirigeants interrogés considèrent que leur entreprise traverse actuellement une période de fragilité ou de difficultés**, dont 19 % évoquent des difficultés importantes ou une situation critique.

Cette photographie traduit les tensions auxquelles sont confrontées les très petites entreprises, premières exposées aux ralentissements de l'activité.

Le ralentissement économique se traduit d'abord par une baisse d'activité pour les TPE

Pour les dirigeants de TPE, les premiers signaux susceptibles de les alerter sur une situation de difficulté de leur entreprise seraient avant tout financiers :

- 51 % citent une baisse du chiffre d'affaires ;
- 34 % des tensions de trésorerie ;
- 29 % des retards de paiement de leurs clients.

Cette hiérarchie montre que les dirigeants associent d'abord l'entrée en difficulté à des indicateurs économiques directement visibles dans le pilotage quotidien de l'activité.

Les dirigeants veulent agir avant qu'il ne soit trop tard

Contrairement à une idée reçue, les dirigeants ne souhaitent pas attendre que leur entreprise soit au bord de la rupture avant de demander de l'aide.

Près de deux dirigeants sur trois (67 %) déclarent qu'ils solliciteraient un accompagnement extérieur en cas de difficultés.

Mieux encore, **près d'un sur deux le ferait avant que la situation ne devienne critique** : 29 % dès les premiers signes d'alerte et 20 % lorsque les difficultés commencent à s'installer.

Cette volonté d'anticiper traduit une évolution des attentes des chefs d'entreprise, qui souhaitent pouvoir être accompagnés suffisamment tôt pour préserver leur activité.

Pourtant, près de 44 % des chefs d'entreprise de TPE qui se déclarent déjà en difficulté indiquent qu'ils ne solliciteront pas d'aide extérieure. Pourquoi ?

Le principal frein n'est pas le recours à l'aide, mais l'accès à l'information

L'étude met en lumière un paradoxe.

Les dirigeants ne rejettent pas l'accompagnement : ils peinent encore à identifier les solutions existantes.

Les principaux freins cités sont :

- 36 % ne connaissent pas les dispositifs d'aide disponibles ;
- 30 % manquent de temps pour entreprendre les démarches ;
- 30 % ne savent pas vers quels interlocuteurs se tourner ;
- 29 % jugent les dispositifs trop complexes.

Autrement dit, la difficulté tient moins à l'existence des solutions qu'à leur visibilité, leur lisibilité et leur accessibilité.

« Cette étude montre que les dirigeants ne souhaitent pas attendre que leur entreprise soit au bord de la cessation de paiement pour demander de l'aide. Ils veulent être accompagnés dès les premiers signaux d'alerte. Notre enjeu collectif est désormais de rendre l'information sur les dispositifs existants plus accessible et de développer des dispositifs de prévention pour renforcer la résilience des entreprises. » indique Christian NIBOUREL, Président de l'AGS.

Au-delà du financement, un besoin d'orientation

Interrogés sur leurs priorités en cas de difficultés, les dirigeants expriment des attentes qui dépassent largement la seule dimension financière.

Ils souhaitent avant tout être aidés pour :

- trouver de nouveaux clients ou marchés (29 %) ;
- faire face aux questions juridiques et administratives (29 %) ;
- résoudre leurs difficultés de trésorerie (25 %) ;
- effectuer leurs démarches auprès des administrations et organismes sociaux (24 %).

Ils décrivent également l'accompagnement idéal :

- un interlocuteur unique capable de coordonner les démarches (36 %) ;
- un accompagnement humain et personnalisé (36 %) ;
- un service gratuit (32 %) ;
- une prise en charge rapide en cas d'urgence (29 %).

Dans les réponses spontanées, une même attente revient régulièrement : celle d'un accompagnement de proximité, capable d'écouter, d'orienter rapidement et d'apporter des réponses concrètes.

Lorsqu'il est mobilisé, l'accompagnement est jugé efficace

L'étude révèle enfin un enseignement majeur. Parmi les 41 % de dirigeants ayant déjà traversé une période de difficultés significatives, 40 % ont fait appel à un accompagnement extérieur.

Et 86 % de ceux qui y ont eu recours estiment que cet accompagnement leur a été utile, dont 41 % le jugent très utile.

Ces résultats montrent que l'accompagnement produit des effets positifs lorsqu'il est mobilisé, mais qu'il demeure encore insuffisamment identifié par les dirigeants.

« Derrière chaque procédure collective, il y a souvent plusieurs mois de difficultés silencieuses. Plus les entreprises peuvent être orientées tôt vers les bons interlocuteurs, plus les chances de préserver leur activité, les emplois et les perspectives de rebond sont importantes. Cette étude met en lumière un enjeu collectif : rendre les dispositifs plus visibles, plus simples et plus accessibles. Nous devons faire de la prévention des difficultés un réflexe plutôt qu'une intervention de dernier recours. Parce que près de 85 % des entreprises auprès desquelles nous intervenons sont des TPE de moins de 10 salariés, nous souhaitons aujourd'hui renforcer notre offre de services à leur destination afin de mieux les informer, les orienter et contribuer à diffuser une véritable culture de la prévention. » Christian NIBOUREL, Président de l'AGS.

Les principaux enseignements de l'étude

- 50 % des dirigeants de TPE se déclarent aujourd'hui en difficulté ou en situation de fragilité.
- 67 % solliciteraient un accompagnement extérieur en cas de difficultés.
- 36 % estiment mal connaître les aides disponibles.
- 36 % souhaitent disposer d'un interlocuteur unique.
- 86 % des dirigeants ayant bénéficié d'un accompagnement le jugent utile.

À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Acteur de la protection sociale unique, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 250 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DOM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective.

En 2025, l'AGS a accompagné près de 250 000 salariés, pour un montant total avancé de plus de 2,2 milliards d'euros.